

MINI-GUIDE APPEL PDR-THEMA MALADIES CARDIO-VASCULAIRES F.R.S.-FNRS 2019

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique : **MERCREDI 15 MAI 2019.**

Dates limites détaillées dans le tableau ci-dessous.

APPEL PDR-THEMA CARDIO 2019			
DERNIÈRES DATE ET HEURE POUR CRÉATION DU FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE	DATES ET HEURES LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE ¹		
	PROMOTEUR PRINCIPAL	CO-PROMOTEURS	RECTEUR
Lundi 15 Juillet 2019 à 14h00	Mardi 16 juillet 2019 à 14h00	Mardi 23 juillet 2019 à 14h00	Mardi 30 juillet 2019 à 14h00

Les décisions d'attribution seront prises par les organes décisionnels du F.R.S.-FNRS. La date de démarrage de l'instrument est la suivante : 1^{er} janvier 2020.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTRUMENT ET CADRE THÉMATIQUE

Cet appel vise à financer des **projets de recherche de 4 ans** portant sur les **maladies cardio-vasculaires** au sens large.

Le F.R.S.-FNRS n'impose aucune contrainte thématique supplémentaire et le jury devra, le cas échéant, se prononcer sur l'éligibilité d'un projet dont le sujet semble s'éloigner de ce cadre. Toutes les approches scientifiques sont éligibles : biologie moléculaire, santé publique, modélisation, études cliniques, études précliniques, ingénierie médicale, ...

	Durée	Limite k€/projet	Nature
PDR-THEMA-CARDIO	4 ans	450	Fonctionnement, équipement, personnel.

Particularités de l'appel

- Les frais de personnel ne sont pas obligatoires et ne sont pas limités.
- Il n'y a pas de plafond de rémunération pour le personnel engagé.

Catégories	Occupation	
	Mi-temps	Temps plein
Scientifique doctorant	X	X
Scientifique postdoctoral	X	X
Technicien	X	X

Pour les scientifiques doctorants, seuls les candidats en mesure de prouver une activité clinique durant le projet concerné sont autorisés à solliciter un mi-temps.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

- Les frais d'équipement sont autorisés jusqu'à 30% du budget total sollicité.
- Le recours aux services de sous-traitants est autorisé jusqu'à 20% du budget total sollicité.
- Un budget peut être sollicité pour des institutions en dehors de la Communauté française de Belgique (CFB) jusqu'à 20% du budget total sollicité.
- Les transferts entre catégories en cours de projet sont autorisés moyennant notification au F.R.S.-FNRS.

3. LES RÈGLES DE CUMUL

Le cumul est autorisé avec les autres types de financement F.R.S.-FNRS (CDR, PDR et EQP PINT-BILAT-P, PINT-BILAT-M, PINT-MULTI, etc.). Le projet soumis ne peut être identique aux projets en cours de financement et ne peut consister en la re-soumission de projets préalablement financés.

Il n'existe aucune règle de cumul entre appels PDR-THEMA hormis les prescriptions suivantes : Le nombre de demandes pouvant être introduites comme promoteur principal ou co-promoteur (y compris les co-promoteurs hors CFB) est limité à une seule par appel PDR-THEMA.

En cas d'appels PDR-THEMA récurrents sur une même thématique, les lauréats ne sont pas autorisés à postuler à l'édition suivante si celle-ci se clôture² moins de 18 mois après la précédente.

4. EVALUATION EX-ANTE DES DOSSIERS

Procédure

Procédure d'évaluation en deux étapes:

- Evaluation par des experts à distance
- Travail de synthèse par un comité d'experts hors CFB désignés par le CA du F.R.S.-FNRS

Critère d'évaluation

CRITERES	POIDS
Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CV académique ➤ visibilité internationale ➤ capacité à mener le projet proposé 	40%
Qualité du projet de recherche : <ul style="list-style-type: none"> ➤ caractère novateur des hypothèses et de la démarche, ➤ solidité des concepts ➤ faisabilité (en ce compris l'adéquation de l'environnement de travail) 	40%
Impact potentiel dans le domaine des maladies cardio-vasculaires (y compris le caractère translationnel du projet)	20%

Le comité d'experts sera attentif quant à l'adéquation entre le budget demandé et la recherche proposée. Le comité d'experts pourra réduire de maximum 15% le budget demandé. Si l'adéquation entre le programme de recherche et le budget demandé n'est pas justifiée et semble nécessiter plus de 15% de réduction, la demande ne pourra être considérée comme finançable.

² Dans ce cas, la date de clôture correspond à la date limite de validation par le candidat promoteur principal sur la plateforme en ligne.

5. EVALUATION EX-POST ET RAPPORTS

Les projets financés devront faire l'objet d'un rapport final. Le F.R.S.-FNRS prendra contact avec les promoteurs au terme de la période de 4 ans.

6. DÉROGATIONS PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT CADRE PDR-THEMA

L'appel PDR-THEMA 2019 sur les maladies cardio-vasculaires ne comporte aucune dérogation par rapport au règlement cadre PDR-THEMA.

7. CONTENU ET STRUCTURE D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations.

Il est recommandé aux candidats d'introduire leur candidature en anglais. Dans le cas où le dossier serait rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de [l'évaluation ex-ante](#).

Le candidat sélectionne de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que le comité d'experts est souverain quant à l'appréciation du dossier.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites ci-après :

PRÉ-FORMULAIRE - usage strictement administratif

FORMULAIRE PRINCIPAL

1. Références de la demande
2. Descripteurs de la proposition
3. Indicateurs bibliométriques
+ Curriculum vitae et liste de publications (fichiers PDF)
4. Proposition scientifique (fichier PDF) et aspects éthiques
5. Budget par année
6. Déclaration du(des) (co-)promoteur(s)

PARTIE SCIENTIFIQUE - À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT VIA LE FICHIER MODÈLE

➤ PDR-THEMA

[Fichier modèle PDR-THEMA](#)

1. Bref rapport sur les travaux antérieurs
2. Description du projet
3. Publications et environnement du promoteur principal
4. Publications des co-promoteurs (si applicable)
5. Interactions et distribution des tâches entre le promoteur principal et les co-promoteurs (si applicable)
6. Description et justification des budgets sollicités
7. Commentaires additionnels (optionnel)

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR <http://www.fnr.be/index.php/appels-reglements> ET SUR <http://www.fnr.be/index.php/privacy-policy>